

Session « Arrêté 02/02/98 : les nouveautés et la surveillance »

Vendredi 16 juin – 9h-12h - En visio-conférence (Teams)

Les dernières obligations de l'arrêté du 02 février 1998 concernant les eaux, les eaux souterraines et les sols

Description de la formation :

L'Arrêté « intégré » du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation a été modifié par l'Arrêté du 28/02/22.

Êtes-vous concerné par vos surveillances du sol et des eaux souterraines, vos gestions des eaux pluviales, vos systèmes de refroidissement en circuit ouvert, les études hydrogéologiques... Il est nécessaire d'interpréter les dispositions telles que rédigées dans l'arrêté au regard des dispositions de l'IED (surveillance, rapport de base, ...).

La mise en application et l'interprétation des nouvelles dispositions est complexe, faites un point sur les dernières nouveautés de cet arrêté.

Date et durée : Formation de 3h le vendredi 16 juin - de 9h à 12h

Objectif :

- Connaître les nouvelles obligations de l'Arrêté du 28/02/22.

Prérequis : Connaître l'arrêté du 02/02/98 et les obligations.

Moyens pédagogiques : Supports de présentation + outil interactif Microsoft Teams

Modalités d'évaluation des acquis : QCM réalisé en fin de formation

Matériel nécessaire : Chaque participant devra disposer du logiciel de visio-conférence Microsoft Teams, d'un casque ou d'une sortie sonore équivalente ainsi que d'un micro et si possible d'une Webcam

Intervenants :

- CNEEIC
- DGPR - Direction générale de la Prévention des risques
- France Chimie
- Industriels

Programme de la formation

- *Présentation des nouveautés de l'arrêté de 02/02/98 (30 minutes)*
 - Céline CAROLY - Département technique de France Chimie & Jérémy DELVIGNE – CNEEIC
 - Josselin BOBET - SOLVAY
- *Surveillance des sols et des eaux souterraines, études hydrogéologiques (45 minutes)*
 - B3S – Bureau des sols et des sous-sols - Direction générale de la Prévention des risques
- *Pause (15 minutes)*
- *Modification de la gestion des eaux au sein des sites (45 minutes)*
 - BENEPE - Direction générale de la Prévention des risques
- *Clôture - QCM + questionnaire satisfaction (15 minutes)*

Modalités de connexion

La web-formation sera accessible pour toute personne régulièrement inscrite et ayant reçu confirmation de son inscription.

Le support de présentation de cette web-formation sera accessible sur écran PC personnel directement via votre navigateur internet (connexion internet requise).

Le lien de connexion vous sera adressé par mail la veille et au minimum 2h avant de le début, merci de remplir distinctement l'adresse mail du participant sur le bulletin.

Les participants seront invités à entrer dans la salle de web-conférence environ 10 minutes avant le début de la session.

Financement

Le CNEEIC est une marque du GICPER, organisme de formation adossé à France Chimie, est certifié Qualiopi.

Les formations proposées peuvent rentrer dans le plan de développement des compétences de votre entreprise et être financées par votre OPCO (OPérateur de COmpétences)



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre
de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**